ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

CANDIDATURE PAUL COSTE-FLORET

d'Union Nationale Républicaine et de Défense Viticole

ELECTRICES, ELECTEURS,

Les Elections nouvelles ont lieu sous le signe de la réforme des institutions. Vous savez le combat sans relache que j'ai mené pour aboutir à ce résultat.

Délaissant dans la dernière législature les fonctions ministérielles, je me suis uniquement consacré à la tâche de Rapporteur Général de la réforme constitutionnelle à laquelle, dès la réunion de la nouvelle législature, la commission du suffrage universel et des lois constitutionnelles de l'Assemblée Nationale avait bien voulu m'élire à l'unanimité de ses membres.

Les dispositions fondamentales des art. 12 de la Constitution nouvelle sur la dissolution, 49 et 50 sur la motion à la censure sont celles-là même que j'avais proposé et fait voter en mai 1958 par 408 voix à l'Assemblée Nationale.

Membre du Comité Constitutionnel Consultatif du Général de GAULLE, j'ai largement contribué à l'élaboration du nouveau texte adopté massivement par le Peuple Français le 28 Septembre dernier.

Electrices, Electeurs,

Ne gaspillez pas votre « Oui ».

Faites confiance aux hommes qui ont mené le bon combat pour la réforme des institutions.

Sur le plan National et International, je vous propose quatre objectifs fondamentaux :

1° *FAIRE LA PAIX EN ALGERIE* par le développement de la politique définie par le Général de GAULLE dans son discours de Constantine (cf. mon article de « Midi Libre » du 8-10-58) ;

2° Construire la Communauté des Peuples Libres et édifier une construction Franco-Africaine prospère et fraternelle (cf. mon article du « Monde » du 4-1-58) ;

3° Rechercher le progrès social par l'expansion économique ;

4° Poursuivre la construction de l'Europe Unie.

SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL ET LOCAL :

Je défendrai comme par le passé la viticulture méridionale et je me consacrerai au développement de notre Economie régionale.

A) *LA DEFENSE DE LA VITICULTURE*

Je ne me suis pas contenté de propositions de lois de propagandes, je les ai fait aboutir. Parmi les plus importantes je citerai :

La loi du 24 Août 1951, tendant à modifier l'art. 79 du code du vin et à favoriser les exportations, issues de ma proposition de loi N° 116 du 11 Juillet 1951.

La loi du 18 Septembre 1951 tendant à venir en aide aux viticulteurs et agriculteurs de l'Hérault, issue de ma proposition de loi N° 656 du 10 Août 1951.

La loi du 22 Décembre 1952 tendant à modifier les art. 78 et 79 du code du vin pour encourager la fabrication du jus de raisin, issue de ma proposition de loi N° 581 du 7 Août 1951.

Dans la brève législature actuelle je suis monté chaque année à la Tribune de l'Assemblée Nationale pour défendre efficacement les droits de la viticulture méridionale.

En Décembre 1956, j'interviens dans la discussion budgétaire et je fais voter mon amendement portant de 5 à 25 francs le prélèvement sur la taxe unique sur les vins en faveur des sinistrés. C'est la loi Coste-Floret sur le milliard des Sinistrés.

En Septembre 1957 dans une vigoureuse interpellation sur la politique viticole, j'évite la désastreuse taxation du vin à 450 francs le degré-hecto. On sait l'évolution ultérieure des cours.

Le 19 Décembre 1956, je fais passer de 25 à 50 francs le prélèvement en faveur des sinistrés par le vote d'un nouvel amendement Coste-Floret à la loi budgétaire qui a pour effet de doubler le crédit initial.

Enfin dans un avis écrit du 20 mars 1958, sur la loi des Finances, je développe sous la quadruple rubrique : Investissements effectués avec le concours de l'Etat, Fonds d'assainissement de la viticulture, Fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole, Service des alcools les bases d'une politique viticole assurant au viticulteur par la garantie du prix social et une société interprofessionnelle d'intervention des lendemains meilleurs...

B) LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE ECONOMIE REGIONALE :

Une politique de crédits de l'Etat aux investissements et de découverte de nouveaux débouchés à l'exportation doit permettre le retour à la prospérité, des industries existantes et notamment de la *bonneterie de la Région de Ganges*, et du *textile du Lodèvois.*

Le plan « COSTE-FLORET de décentralisation des industries pharmaceutiques que j'ai établi et mis en œuvre en 1953 et 1954 comme ministre de la Santé Publique et de la Population doit être développé et concrétisé notamment dans notre Région. Il fournit un excellent exemple de ce qui peut être fait dans d'autres domaines.

Enfin le Tourisme est un élément fondamental du retour à la prospérité de tous nos hauts cantons. Ce que j'ai fait à ce sujet dans la région de Lamalou les Bains est le meilleur garant du succès des efforts que j'entends faire à ce sujet dans notre magnifique circonscription.

Electrices, Electeurs,

Je ne vous fais pas de vaines promesses.

Je présente un programme fondé sur quelques objectifs. A l'appui de sa réalisation, je vous rends des comptes et je présente le bilan de ce que j'ai fait.

Electrices, Electeurs,

Pour Une Nouvelle République,

Pour la Paix en Algérie,

Pour le Progrès Social et l'Expansion Economique,

Pour la Défense de la Viticulture et le développement de nos Economies Régionales.

VOTEZ TOUS, le 23 Novembre, pour :

Paul COSTE FLORET
Député de l'Hérault
Ancien Ministre
Membre du Comité Constitutionnel Consultatif
Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montpellier
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre 1939-1945 avec Palme
Médaille de la Résistance
Propriétaire viticulteur à Popian

Remplaçant éventuel : Joseph AUSSEL
Ancien Sénateur de l'Hérault
Maire de Saint-André-de-Sangonis
Avoué au Tribunal Civil de Montpellier
Croix de guerre 39-45
Propriétaire viticulteur à Saint-André-de-Sangonis

VU LE CANDIDAT

Imprimerie C.G.C. — Montpellier